

► Les chaînes

Les chaînes font partie des équipements antidérapants dits "amovibles". De par leurs structures, les chaînes vont permettre de traverser en profondeur la couche de neige, pour éviter qu'elle ne s'amasse sur le pneu et conduise à un enlèvement du véhicule.

Quand est ce que les chaînes sont obligatoires ?



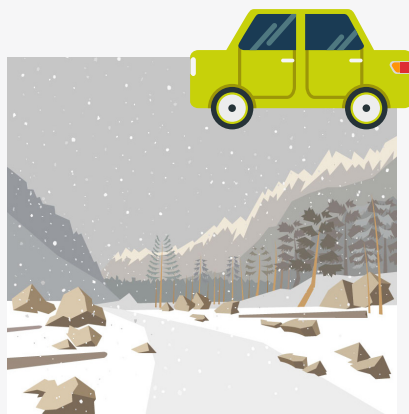
Les chaînes deviennent obligatoires sur les tronçons de route dès que le panneau B26 est indiqué.

Qu'est-ce que je risque si je roule sans chaînes ?



Si vous circulez sur une voie présentant ce panneau et que vous n'avez pas de chaînes sur au moins deux roues motrices alors que c'est obligatoire, vous risquez une amende de 4^e classe (135€) et l'immobilisation de votre véhicule.

Quand est ce que les chaînes sont autorisées ?



L'usage des chaînes n'est autorisée que sur routes enneigées, quelle que soit l'époque. À noter que les cyclomoteurs et les quadricycles légers à moteur ne sont pas concernés.

Y'a-t-il une vitesse maximale à respecter ?



Même si le code de la route ne prévoit pas expressément de limitation de vitesse en cas d'utilisation de chaînes, il est évidemment plus que conseillé pour des raisons techniques et de sécurité d'adopter une allure modérée en adéquation avec les conditions météorologiques et de ne pas dépasser les 50 km/h. La fin d'obligation de l'utilisation des chaînes se matérialise par le panneau de type B44.

Est-ce que les pneus neige suffisent en cas d'obligation de mettre des chaînes ?



Non, les pneus neige ne seront pas suffisants en présence d'un tel panneau de signalisation sauf si le panneau est complété par l'information "pneus neige admis".



Les "chaussettes à pneus", un substitut aux chaînes ?

Le + : Cet équipement, qui a pour objectif d'augmenter l'adhérence du pneu en cas de conduite sur neige ou verglas, offre de nombreux avantages (facilité de montage, de stockage, d'entretien, confort de conduite, absence de détérioration des jantes, compatibilité sur grand nombre de marques de véhicules, utilisation sans perturbation des systèmes de sécurité électroniques ABS, ESP...).

Le - : Pour autant ce produit ne saurait pour autant se substituer aux chaînes lorsqu'une route présente un panneau de signalisation vous obligeant à monter des chaînes sur votre véhicule. Leur usage en est donc forcément plus restreint que des chaînes.